



**RÉGION ACADÉMIQUE  
LA RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général**

**AVIS ÉMIS PAR LE COMITÉ D'HYGIÈNE DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE  
TRAVAIL ACADÉMIQUE**

**Réunion du 4 mars 2021 (en visioconférence)**

AVIS	SUITES DONNÉES PAR L'ADMINISTRATION
<p><b>Avis n°1 :</b> Le CHSCTA regrette de ne pas avoir été informé par l'administration de la mise en place d'un accompagnement du lycée Vue-Belle alors que son enquête était en cours et de l'avoir appris par les enseignants du lycée.</p>	<p>L'équipe d'accompagnement a été mise en place après la fin des travaux de la délégation d'enquête afin d'éviter toute confusion auprès des personnels de l'établissement.</p>
<p><b>Avis n°2 :</b> Le CHSCTA regrette l'obstruction de l'administration dans la mise en place de l'enquête qui a entraîné une lenteur préjudiciable et une dégradation de la situation de l'établissement.</p>	<p>La crise sanitaire et le changement de gouvernance académique, notamment, sont des facteurs qui ont retardé la mise en œuvre de l'enquête. L'annonce d'une enquête du CHSCTA n'a pas été bien accueillie par tous les personnels.</p> <p>Lors de la décision d'une enquête, une communication claire sur les principes et les objectifs de l'enquête du CHSCTA doit être menée auprès de l'ensemble des personnels afin de dissiper les craintes et les incompréhensions.</p>
<p><b>Avis n°3 :</b> Le CHSCTA demande qu'une telle situation ne se reproduise pas et que tout accident grave soit mieux pris en compte par l'administration rectorale.</p>	
<p><b>Avis n°4 :</b> Le CHSCTA demande la mise en place sur le long terme d'un suivi par ses membres de la situation du lycée Vue Belle.</p>	<p>Une restitution du rapport d'enquête est prévue dans les meilleurs délais auprès d'un groupe projet.</p> <p>Ce groupe projet sera chargé, d'une part, de diffuser le rapport d'enquête à l'ensemble des personnels de l'établissement, et, d'autre part, de débattre des actions de prévention préconisées par la délégation d'enquête, de les prioriser et d'assurer le suivi de leur mise en œuvre.</p> <p>Un point sur les suites données aux actions de prévention préconisées dans le cadre de cette enquête du CHSCTA sera ajouté à l'ordre du jour de la prochaine séance ordinaire.</p>
<p><b>Avis n°5 :</b> Le CHSCTA s'inquiète de la santé des enseignants en lycée professionnel suite à la réforme de 2019. Il s'emparera donc de ce sujet au sein du groupe de travail sur la prévention des risques psycho-sociaux.</p>	<p>La délégation d'enquête pourra échanger avec l'inspecteur de l'éducation nationale, référent du lycée professionnel Vue Belle et membre de l'équipe d'accompagnement, sur les besoins d'accompagnement des personnels qui sont nécessaires lors de la mise en œuvre d'une réforme.</p>

<p><b>Avis n°6 :</b> Le CHSCTA s'inquiète de la dégradation des relations entre les personnels et leurs hiérarchies dans un grand nombre d'EPLÉ et de circonscriptions. De nombreux collègues du premier et second degrés sont en souffrance. Le CHSCT demande à l'administration une meilleure gestion de ces situations.</p>	<p>La situation sanitaire rend les conditions de travail plus difficiles. Des tensions au sein des équipes peinent à être régulées et nécessitent une prise en compte et un accompagnement par des dispositifs appropriés. Un point sur les dispositifs de régulation mis en œuvre sera présenté lors de la prochaine séance ordinaire du CHSCTA.</p>
<p><b>Avis n°7 :</b> Le CHSCTA demande l'ouverture d'une enquête sur la circonscription du Port.</p>	<p>Le CHSCTA n'ouvre pas d'enquête sur «une circonscription» ou «un établissement». En revanche, le CHSCTA peut ouvrir une enquête sur un accident de service ou une maladie professionnelle ou à caractère professionnel. Une séance extraordinaire du CHSCTA est prévue le 31 mars pour débattre de l'accident survenu le 7 décembre à l'école Raymond Mondon de la circonscription du Port.</p>
<p><b>Avis n°8 :</b> Le CHSCTA remarque un bilan trop peu important de fiches RSST et qui ne reflète pas les remontées qui nous ont été rapportées. Il semble y avoir un problème dans la transmission ainsi que dans la compréhension de l'utilité des fiches. Le CHSCTA demande la dématérialisation des fiches RSST afin qu'elles soient accessibles à tous les personnels. Le CHSCTA demande que soit rappelés à l'ensemble des chefs de service le fonctionnement et l'obligation de faire remonter les fiches RSST. Le CHSCTA demande également que les assistants de prévention disposent de davantage de moyens et soient mieux formés.</p>	<p>Les fiches des registres santé et sécurité au travail doivent passer par la voie hiérarchique. Le chef de service doit en effet viser chaque inscription. De nombreuses fiches ne sont pas remontées car elles sont traitées en interne. Seules les fiches qui présentent des situations qui n'ont pas trouvé de solution en interne ou qui nécessitent une expertise ont vocation à être remontées auprès du service santé et sécurité au travail et en particulier l'inspecteur santé et sécurité au travail qui peut alors les présenter au CHSCTA. Un projet de dématérialisation du RSST avait été déposé auprès du comité e-modernisation en février 2019. Pour le moment, aucune suite n'a pu être donnée, les projets étant priorisés en fonction des moyens de développement des services informatiques de l'académie. Toutefois, un outil national devrait être déployé dans les prochains mois pour faciliter la dématérialisation administrative. Ce sera donc une piste à explorer pour l'évolution des registres santé et sécurité au travail dans les établissements et leurs remontées vers le service santé et sécurité au travail.</p>

<p><b>Avis n°9 :</b> Le CHSCTA demande la mise en place d'indicateurs de santé académiques et locaux. Il est nécessaire d'élaborer un protocole académique de remontée et d'analyse des données afin de les rendre utilisables.</p>	<p>Le groupe de travail sur les risques psychosociaux pourra proposer des indicateurs à mettre en place en s'appuyant sur le vade mecum en matière de prévention des RPS du ministère de l'éducation nationale.</p>
<p><b>Avis n°10 :</b> Ces livrets doivent être transmis à l'ensemble des collègues. Ils doivent être accessibles sous différents formats ; en pdf, mais aussi sous un format plus convivial et plus pratique comportant un sommaire détaillé, une possibilité de recherche par mot clé ainsi que des liens vers les textes, fiches et autres documents mentionnés. Ces livrets doivent être accessibles sur le site de l'académie ainsi que sur METICE.</p>	<p>Un volet sur les ressources humaines et les dispositifs d'accompagnement des personnels pourrait compléter ce livret d'accueil.</p> <p>Une version en ligne ergonomique et fonctionnelle sur le site web académique sera travaillée avec le service communication.</p>
<p><b>Avis n°11 :</b> Le CHSCTA demande que dans le point 6.1 indiquant les affichages obligatoires dans les EPLE figure l'affiche "agressions" élaboré par ses soins.</p>	<p>L'affiche concernant la procédure à suivre en cas d'agression n'est pas obligatoire au sens du code du travail. Toutefois une nouvelle demande de procéder à son affichage sera faite auprès des chefs de service et d'établissement.</p> <p>Par ailleurs, le dispositif de signalement devrait prochainement évoluer pour intégrer les actes de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes, suite à la parution du décret n°2020-256 du 13 mars 2020. Une procédure de traitement des situations signalées est en cours d'élaboration par la direction des ressources humaines. Le CHSCTA sera informé de la procédure et sera associé aux travaux de communication sur ce dispositif (site web académique, affiche).</p>
<p><b>Avis n°12 :</b> L'organisation de conseils de classe en distanciel ne doit pas se faire au détriment de la vie personnelle ou de famille des enseignants.</p>	<p>Qu'ils soient organisés en présentiel ou en distanciel, les conseils de classe font partie des obligations réglementaires de service des enseignants.</p>

<p><b>Avis n°13 :</b> Le CHSCTA apporte son soutien aux directeurs d'école qui voient leur charge de travail augmenter encore et qui subissent au premier chef la dégradation des relations avec les usagers : nous constatons des tensions très vives qui se multiplient et qui ont d'ores et déjà un impact en matière de risques psychosociaux.</p>	<p>Les contraintes du protocole sanitaire ont augmenté la charge de travail des directeurs et directrices d'école. Leurs missions sur le terrain avec les élèves et avec les parents sont essentielles pour garantir la sécurité de tous dans cette période difficile. Leur engagement est pleinement reconnu et la gouvernance académique leur apportera toujours son soutien dans les moments difficiles.</p> <p>Par ailleurs des GAST (groupes d'analyse de situations de travail) de directeurs et directrices d'école ont été déployés dans l'ensemble des bassins de l'académie. Les GAST permettent de rompre l'isolement par la création de collectif de pairs qui analysent des situations professionnelles afin de construire des repères et des ressources pour faire face aux inattendus de l'activité et retrouver le pouvoir d'agir.</p>
<p><b>Avis n°14 :</b> Le CHSCTA demande la mise en place d'un numéro de téléphone "info COVID" que les parents d'élèves pourront appeler afin d'obtenir des renseignements sur la situation sanitaire de l'établissement de leur enfant.</p>	<p>Les parents d'élèves peuvent contacter directement l'établissement ou école de leur enfant.</p>
<p><b>Avis n°15 :</b> Le CHSCTA demande que soient publiées sur le site de l'académie les informations à jour sur la situation sanitaire dans les établissements.</p>	<p>Les informations concernant la situation sanitaire dans les établissements de l'académie sont communiquées en toute transparence.</p> <p>Les points-presse de la situation sanitaire dans l'académie sont publiés sur le site web académique (onglet «presse» en haut à droite de la page d'accueil). Les derniers points-presse ont toutefois été publiés avec un peu de retard.</p> <p>Le service communication sera sollicité en vue d'améliorer l'accessibilité à ces informations.</p>
<p><b>Avis n°16 :</b> Le CHSCTA s'inquiète de l'"impact significatif sur la protection de la santé publique, de la salubrité et de la sécurité publique" que pourraient avoir les têtes radioactives manquantes. Il demande à l'administration de prendre toutes les mesures nécessaires afin de protéger l'ensemble des personnels et des usagers.</p>	<p>Les têtes radioactives des paratonnerres ne sont plus dans l'établissement, L'ISST s'en est assuré par des mesures avec un compteur Geiger. Il n'y a donc actuellement aucune exposition des personnels et des usagers. Le dossier est maintenant traité par le Département qui est propriétaire du bâti scolaire concerné par ces retraits non conformes à la réglementation.</p>

**Avis n°17 :**

Le CHSCTA réitère solennellement sa demande de réunion extraordinaire du CHSCTA sur ce sujet.

Un CHSCTA sera organisé. La secrétaire du CHSCTA devra transmettre au chargé de mission CHSCTA une proposition détaillée d'ordre du jour de cette réunion.